

COMMUNE DE CONCISE

Réf: 17102

Préavis municipal no 43-2024 relatif à une demande de crédit complémentaire pour l'assainissement et la mise en séparatif du secteur Au Chaffard – La Rive – Place de l'Eglise

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### Préambule

Le 17 juin dernier, le conseil communal de Concise avait accordé à la Municipalité un crédit pour la réalisation de l'assainissement et la mise en séparatif du secteur Au Chaffard – La Rive – Place de l'Eglise. La dépense totale s'élevant à l'époque à CHF 147'000.00 comprenait principalement la mise en œuvre d'un collecteur communal permettant de séparer les eaux claires des eaux usées.

À la suite du développement du projet par le bureau d'ingénieurs, il s'est avéré qu'il ne serait pas judicieux de ne poser qu'un seul nouveau collecteur d'eaux claires. Par la même occasion, il est désormais prévu de remplacer également la conduite d'eau sous pression ainsi qu'une borne hydrante.

De plus, la présence de nombreux raccordements non conformes EU a tendance à obstruer le collecteur unitaire. Cette analyse détaillée recommande non seulement l'ajout d'un collecteur d'eaux claires (EC) sur 110 mètres, conformément au projet initial, mais également le remplacement complet du collecteur d'eaux usées (EU), non prévu à l'origine.

En vue d'optimiser les travaux et de réduire les coûts d'investissement à long terme, la Municipalité souhaite coordonner l'assainissement complet des différents réseaux avec les collecteurs de ce secteur. Cette coordination englobe les aspects suivants :

- Mise en séparatif des réseaux EU et EC sur le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE)
- Pose d'un tube pour l'éclairage public afin d'alimenter la galerie
- Assainissement de la conduite d'eau potable (ESP) selon le Plan Directeur de Distribution des Eaux (PDEE)
- Pose de tubes de réserve pour la Romande Energie.

Le projet ne prévoit pas le remplacement du réseau Swisscom, bien que des demandes aient été faites à Swisscom.

En conséquence et au vu de la modification du projet, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire pour couvrir les travaux supplémentaires, cela afin d'assurer la durabilité et la sécurité des infrastructures du secteur.

## Réseau séparatif existant (eaux claires et eaux usées)

Selon le rapport de contrôle caméra réalisé par l'entreprise Cand-Landi, le réseau de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées est encore en système unitaire dans ce secteur. Ce rapport démontre que le collecteur unitaire existant est en très mauvais état.

En conséquence, il est prévu de le remplacer par un nouveau collecteur d'eaux usées en PVC Ø 250 mm et par un nouveau collecteur d'eaux claires en PVC Ø 315 mm.

## Chaussées

Dans cette première étape, il n'est prévu aucune modification des chaussées existantes. Seule la réfection du revêtement bitumineux sur l'emprise des fouilles est intégrée au projet.

## Conduites d'eau potable

À la demande de la Municipalité, la conduite d'eau potable sera remplacée conformément au Plan Directeur de Distribution des Eaux (PDEE). La nouvelle conduite sous pression est prévue en PE 160/130.8 PN16 et il est également prévu de remplacer la borne hydrante.

Une demande de subventions a été transmise à l'ECA, qui devra se prononcer sur le montant alloué.

Il serait judicieux de prévoir, pendant les travaux, les futurs raccordements privés des propriétés bordières, au moins sur le domaine public, afin d'éviter de réouvrir des fouilles dans la chaussée une fois celle-ci terminée.

## Eclairage public

L'éclairage du passage de la galerie piétonne qui relie La Rive au Chemin du Lac est actuellement alimenté depuis le coffret électrique de la parcelle n°228. La Municipalité souhaite modifier cette alimentation en la reliant au réseau d'éclairage public de la commune.

À cet effet, il est prévu de poser un tube PE en fouille afin d'alimenter cette galerie.

# Electricité Romande Energie

Les coûts des travaux pour la Romande Energie ne sont pas inclus dans le devis général. Ces travaux seront commandés directement par la Romande Energie à l'entreprise de génie civil. Ces travaux sont à la charge de la Romande Energie.

# RACCORDEMENTS PRIVÉS

Les raccordements privés EU/EC, électricité RE, eau sous pression doivent obligatoirement être exécutés en même temps que les travaux y relatifs dans la chaussée afin d'éviter des réouvertures de fouilles dans la chaussée finie.

Certains de ces raccordements, EU/EC, eau sous pression, sont légalement à la charge des propriétaires selon un mode de décompte prescrit par les règlements communaux.

Les vannes pour les raccordements privés ESP seront placées si possible en bordure de chaussée ou de trottoir sur le domaine public.

Les raccordements électriques souterrains ne peuvent pas être imposés aux propriétaires.

Nous avons admis que sur la surface du domaine public, les frais des raccordements privés étaient à la charge de la Commune pour le génie civil et les équipements obligatoires. Ils sont donc pris en compte dans le devis.

Cependant, les travaux sur les parcelles ou bâtiments privés, à la charge des propriétaires, ne sont pas estimés dans le devis.

Coûts

Les nouveaux coûts totaux de ce projet se répartissent selon les rubriques suivantes :

Rubrique		Coûts
Génie civil	CHF	200'000.00
Travaux d'appareillages ESP	CHF	45'000.00
Honoraires ingénieurs	CHF	29'000.00
Eclairage public	CHF	5'000.00
Honoraires pour constats des bâtiments et géomètre	CHF	11'000.00
Frais administratifs	CHF	1'000.00
Marquage et signalisation	CHF	1'000.00
Divers et imprévus	CHF	25'000.00
Total	CHF	317'000.00
TVA 8.1%	CHF	25'700.00
TOTAL TTC	CHF	342'700.00
Crédit initial accordé en date du 17 juin 2024	CHF	-147'000.00
Demande de crédit complémentaire	CHF	195'700.00

Les travaux seront organisés sur une base forfaitaire qui permettront de garantir le prix annoncé dans ce préavis. Précisons que les coûts de Génie Civil se situant au-dessus du seuil, une procédure « marché publics » en gré à gré comparatif sera organisée.

#### Financement et amortissement

Nous rappelons que l'article 17 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) a été modifié de manière que les durées d'amortissements des préavis adoptés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 se conforment aux durées prévues dans le cadre du MCH2. La durée d'amortissement pour des travaux de Génie Civil – Routes est de 20 à 40 ans selon les nouvelles dispositions. Nous proposons de garder la même durée d'amortissement que les précédents séparatifs, à savoir 30 ans.

Pour réaliser ce projet, la Municipalité demande au Conseil communal :

- De l'autoriser à commander les travaux relatifs à l'assainissement et la mise en séparatif du secteur Au Chaffard La Rive Place de l'Eglise.
- De lui accorder un crédit extrabudgétaire complémentaire de CHF 195'700 TTC pour leur financement.
- De l'autoriser à financer cet investissement en totalité par un emprunt auprès d'un organisme bancaire de son choix ou d'utiliser les fonds disponibles sur le compte-courant.

#### Conclusion

En conséquence, la Municipalité demande au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE CONCISE,

vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de ses commissions, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## Décide:

<u>Article premier</u>: d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à l'assainissement et la mise en séparatif du secteur Au Chaffard – La Rive – Place de l'Eglise, selon ce nouveau projet et en complément de ce qui avait été approuvé le 17 juin 2024.

<u>Article 2:</u> d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire complémentaire de CHF 195'700.00 TTC pour réaliser ces travaux.

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement en totalité par un emprunt auprès d'un organisme bancaire de son choix ou d'utiliser les fonds disponibles sur le compte-courant.

<u>Article 4</u>: d'autoriser la Municipalité à amortir la totalité de cet emprunt par un amortissement annuel de CHF 6'530.-- durant 30 ans, dès l'année qui suit la fin des travaux. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre d'environ CHF 3'300.-- selon les conditions actuelles en cas de financement bancaire.

Municipal responsable: Monsieur Samuel Dyens

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

Claude Jäggi

Le Secrétaire :

Marc-André Burdet

Annexe: Plan de situation

